

09/10

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 13 décembre 2010

Présents :

Taynja ABDEL BAGHY, Louisa ACCIARI, Olivier ARON, Pilar CALVADO ALVAREZ, Alexandre FLEURET, Paul-Antoine GAULTIER DE CARVILLE, Charles-Henri LARREUR, Pierre MAURIN, Daniel MUGERIN, Régis NICOLAS, Raphaëlle REMY, Robert SKIPPON.

Absents ou excusés

Gaspard GANTZER, Jérôme GRONDEUX, Frédéric PUIGSERVER, Maxime QUENIN (procuration à Robert SKIPPON).

Assistaient à la séance :

Hervé CRES	Directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité
Françoise MELONIO	Doyenne du Collège universitaire
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Co-directrice de la Scolarité
Julien PALOMO	Chargé de mission à la DES
Isabelle BOSSARD	Chargée de mission auprès d'Hervé Crès
Claire SECONDE	Chargée de mission à l'aide sociale et à l'accueil handicapé
Céline RAMSTEIN	Présidente de Sciences Po Environnement

*

**

A titre indicatif : ordre du jour initialement prévu

- I. Point sur la situation des étudiants handicapés
- II. Propositions de l'Assemblée environnementale à la Commission paritaire
- III. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 8 novembre 2010
- IV. Echange d'informations sur des questions diverses

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 13 décembre 2010

La séance débute à 18h19.

Avant d'ouvrir la séance, Louisa ACCIARI souhaite faire part d'un événement qui lui semble grave en tant que présidente de l'UNEF et présidente étudiante de cette Commission paritaire : une Newsletter vient de paraître, de la part de la direction, informant de ce qu'il s'est passé le matin même en Conseil de direction, ce qui lui semble, a priori, un bon geste. Cependant, l'UNEF est directement attaquée et ses propos déformés. Elle cite : « *Le Conseil de direction n'a en revanche pas suivi la proposition de l'UNEF consistant à geler les droits de scolarité pour les familles appartenant aux 12 % des foyers ayant les revenus les plus élevés en France* ». La Présidente de l'UNEF souligne que ce n'est pas leur proposition, que cela n'a jamais été leurs propos. Elle déclare que c'est de la diffamation et refuse de siéger dans ces conditions. Elle refuse également que les propos de l'UNEF puissent être ainsi déformés et l'UNEF, attaquée de la sorte. L'UNEF refuse donc de siéger ce soir à cette Commission paritaire. Elle demande son report et ajoute que si celui-ci n'était pas accepté, les élus UNEF quitteront la salle, tout simplement. Elle soumet donc au vote le report de cette séance.

Julien PALOMO rappelle que les Conseils étant souverains, la Commission paritaire l'est au même titre que le Conseil de direction. Il appartient effectivement à la Présidente du Conseil de soumettre cette motion au vote des élus présents. Si la motion de la présidente de la Commission paritaire est acceptée, la Commission paritaire se dispersera immédiatement. Si cette motion est refusée, il appartient aux élus qui lui sont opposés de décider s'ils se désolidarisent ou non des élus ayant voté la motion et de maintenir la séance de la Commission paritaire. A ce moment-là, l'UNEF pourra en effet choisir de quitter la séance.

Louisa ACCIARI tient par avance à s'excuser auprès de tous les professeurs qui n'ont bien évidemment rien à voir avec ces événements, ainsi qu'auprès des personnes qui se sont déplacées, notamment Sciences Po Environnement qu'elle ne souhaitait pas pénaliser. Elle souligne qu'ils avaient de nombreuses choses à discuter ce soir, mais que les circonstances présentes étant assez graves, il est hors de question de siéger si l'on peut laisser dire tout et n'importe quoi dans une Newsletter.

Robert SKIPPON soutient entièrement la position de l'UNEF. Il siégeait au Conseil de Direction le matin même et souligne qu'il a trouvé les propos du directeur vis-à-vis de l'UNEF surprenants. En effet, ces propos lui ont semblé indiquer qu'un syndicat d'étudiants défendait les riches. Robert SKIPPON indique n'avoir pas encore lu la Newsletter, mais a trouvé que l'attaque contre le syndicat ce matin avait été excessive.

Françoise MELONIO précise que l'objet de la réunion à cette heure n'est pas de commenter la Newsletter de ce matin qui, de surcroît, n'a pas été lue par toute l'assistance, mais uniquement de prendre acte de la motion proposée par la Présidente Louisa ACCIARI.

Daniel MUGERIN demande s'il n'est pas, dans un avenir, possible d'obtenir une modification du compte-rendu du Conseil de Direction si celui-ci n'est pas fidèle.

Louisa ACCIARI refuse de siéger dans l'attente d'un tel rectificatif.

Françoise MELONIO précise que la Newsletter n'a pas un statut de compte-rendu.

Louisa ACCIARI rappelle que c'est tout de même de la diffamation.

Alexandre FLEURET précise qu'à partir du moment où un procès-verbal n'a pas été voté ou présenté, il est d'usage normalement d'attendre le Conseil de direction suivant avant que les parties en présence s'expriment. Cette réaction de la Direction lui semble rapide et c'est cela qui le choque par-dessus tout.

Françoise MELONIO propose que la protestation faite — et qui a le doit d'être faite — soit faite auprès des responsables de la Newsletter et suggère de se prononcer uniquement sur la proposition de l'UNEF de siéger ou de ne pas siéger.

Louisa ACCIARI soumet au vote le report de cette Commission paritaire.

8 personnes présentes acceptent le report, 4 le refusent. Louisa ACCIARI déclare que la majorité s'est donc prononcée sur le report de cette séance.

Elle remercie l'assemblée et s'excuse sincèrement auprès de ceux qui ne sont pas concernés.

Julien PALOMO demande à l'assistance d'avoir l'amabilité de rester le temps qu'il pointe les présents, ce qui n'a pas pu être fait, faute de temps. Le compte étant effectué, il remercie les personnes présentes.

La Commission paritaire étant reportée, la séance est levée à 18h26.